

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/117

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 25 OCTOBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 1 : TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGETIQUES : ADOPTION
DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Suite aux travaux de mise hors d'eau engagés en 2020 au niveau des toits situés au-dessus de la salle de spectacle, du terrain de sport et du hall d'accueil, il est envisagé de poursuivre la rénovation du centre culturel et sportif.

Le bâtiment, construit en 1998 nécessite aujourd'hui une mise à niveau et une rénovation thermique importante.

A la suite d'un relevé d'images thermiques réalisé en décembre 2020, des ponts thermiques ainsi que des problèmes d'étanchéité à l'air des menuiseries extérieures ont pu être mis en évidence.

Un audit énergétique a été commandité auprès d'un bureau d'étude pour examiner l'enveloppe extérieure des locaux sportifs en vue de :

- circonscrire l'ampleur des problèmes qui affectent les ouvrages (infiltrations au niveau de la toiture du dojo et de la coursive au rez-de-chaussée, inconfort en été comme en hiver au niveau de la salle de danse, de la salle de musculation et du dojo),
- rechercher des solutions curatives appropriées,
- réduire les ponts thermiques identifiés à la caméra thermique,
- améliorer le confort pour les usagers,
- rénover les étanchéités des différentes toitures terrasses avec un renforcement de l'isolant.

Les travaux d'amélioration des performances énergétiques préconisés portent sur l'isolation thermique par l'extérieur, l'étanchéité des toitures avec un renforcement de l'isolant, le remplacement de bardages et de menuiseries extérieures.

Ces travaux sont estimés à 812 700 € HT auxquels se rajouteront environ 10% d'honoraires de maîtrise d'œuvre, soit 81 270 € HT ainsi que le remplacement de l'éclairage par des luminaires LED pour un montant de 70 000 € HT.

Il est proposé de répartir les travaux sur 3 années.

1^{ère} tranche : coût prévisionnel : 301 820 € HT

Locaux concernés : salle de danse, DOJO, musculation, coursive des vestiaires, bureaux

Travaux envisagés :

- Remplacement de l'étanchéité des toitures-terrasses du dojo et de la salle de danse avec pose d'une isolation plus performante composée d'une laine de roche et d'un

isolant polyuréthane avec en finition une étanchéité auto protégée réfléchissante « blanche » pour abaisser les températures intérieures.

- Remplacement des menuiseries au niveau du haut jour et du mur rideau du DOJO,
- Pose d'un nouveau bardage en périphérie du haut-jour,
- Pose d'une isolation thermique par l'extérieur sur les façades en béton apparents pour pallier aux ponts thermiques,
- Mise en œuvre d'un bardage en plaque fibre-ciment le long de la coursive des vestiaires au rez-de-chaussée, avec pose de films athermiques sur les vitres pour atténuer l'effet de surchauffe,
- Remplacement de fenêtres des bureaux du gymnase avec du double-vitrage isolant athermique.
- Rénovation de l'étanchéité et amélioration de la performance thermique de l'isolant sur la toiture terrasse de la coursive.

2^{ème} tranche : coût prévisionnel : 420 560 € HT

Bâtiment concerné : salle de sport collectif

- Remplacement de l'étanchéité de la toiture terrasse sur support bac acier avec renforcement de l'isolation thermique.
- Suppression des vitrages en verre REGLIT non isolant, et en partie fissurés, par des panneaux en polycarbonate alvéolaire ou par un nouveau bardage en rive du haut jour avec des menuiseries double vitrage athermique sur le long pan.
 - Soit un montant total estimé à 350 560 € HT

Salle sportive + vestiaires + bureaux + circulations + danse :

- -remplacement de l'éclairage en iodure métallique, sodium, quartz et néons par des luminaires de technologie LED.
 - -mise en conformité de l'éclairage pour une homologation du "terrain de sport niveau nationale 3 "
- Soit un montant estimé à 70 000 € HT

3^{ème} tranche : coût prévisionnel : 160 320€ HT

Bâtiment concerné : salle culturelle

- Réfection de l'étanchéité et isolation sur les dalles béton.

Dans le cadre de cette opération, il est proposé de solliciter les subventions susceptibles d'être accordées auprès des différents co-financeurs.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Travaux d'amélioration de la performance énergétique du centre culturel et sportif - travaux de rénovation thermique 812.700 € - maîtrise d'œuvre environ 10 % 81.270 € -Eclairage intérieur LED 70.000 €	963.970 € HT
Recettes	Fonds de concours de la CASC (Fonds de concours équipements sportifs programme 2021-2023) Soit 30% sur le montant des travaux de la partie sportive, qui s'élève à 722.380 €	216.714 €

	Subvention Département de la Moselle Ambition Moselle 2020-2025 Transition énergétique soit 38,7 % sur un montant de travaux de 963.970 € HT	373.628 €
	Fonds libre de la ville Soit 38,7% sur un montant travaux de 963.970 € HT	373.628 €
	TOTAL	963.970 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Arnaud JECHOUX, adjoint au maire, qui précise que la partie sportive du Centre culturel et sportif a obtenu la certification de centre de préparation olympique et que ses installations sont susceptibles d'accueillir des délégations pour des préparations de compétition et/ou des compétitions officielles.

Sur avis de la Commission d'Administration Générale et des Finances,
Sur avis de la Commission des Sports,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'adopter le projet de rénovation et d'amélioration thermique du centre culturel et sportif en trois tranches,
- d'adopter le plan de financement prévisionnel comme ci-avant,
- de solliciter les aides financières susceptibles d'être allouées pour cette opération auprès du Département de la Moselle au titre du contrat de territoire « ambition Moselle 2020-2025 » et auprès de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au titre du Fonds de concours spécifique aux équipements sportifs (2021-2023),
- autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération et à engager toute démarche portant sur les demandes d'aide financière,
- autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre, ainsi que d'un bureau de contrôle technique et de coordination de Sécurité et Protection de la Santé,
- prend acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif 2022,
- prend acte que la fin des travaux coïncidera avec la possibilité d'accueillir une délégation olympique puisque le centre culturel et sportif vient d'être retenu « centre de préparation olympique ».

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 27 octobre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 27 octobre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le



ID : 057-215706284-20211025-2021_00117-DE